

LES LETTRES DE L'ALPHABET, MOYEN D'IDENTIFICATION
DES ATELIERS MONÉTAIRES SOUS L'ANCIEN RÉGIME (1540-1792)

Depuis l'origine de la fabrication monétaire, les autorités émettrices de la monnaie ont fait apposer sur les espèces frappées des signes, des symboles, des inscriptions ou autres éléments de référence permettant d'identifier les ateliers de fabrication.

Dans la Grèce antique, les villes mettent souvent leur nom en abrégé ainsi qu'un symbole qui leur est propre : *tortue* à Egine, *chouette* à Athènes, *épi de blé* à Métaponte, *cheval ailé* à Corinthe, *crabe* à Agrigente, *lièvre* à Messine, etc.

À Rome, sous l'Empire, le nom latin de la ville-atelier figure souvent en abrégé.

En France, sous les Capétiens, on identifie les ateliers monétaires à partir du Moyen-Âge par un *point secret*. Voici la définition du point secret donnée par François Abot de Bazingham dans son *Traité des Monnoies... en forme de dictionnaire* (1764), tome II, page 515 :

« *POINT SECRET, petit point qui se mettoit anciennement sous les lettres des légendes pour marquer le lieu de fabrication conformément à l'ordonnance de 1415... Cela ne se pratique plus, on se contente de désigner la marque de chaque Hôtel des Monnoies par les lettres de l'alphabet...* »

Dans son ouvrage « *Les Monnaies des rois de France* » (1951), tome I, p. 72, Jean Lafaurie précise que l'adoption des points secrets eut lieu dès septembre 1389 sous le règne de Charles VI (1380-1422). Il écrit : « *En septembre 1389 fut créé le système du contrôle par le point, que nous appelons secret, placé sous une lettre qui désignait pour chaque atelier un numéro d'ordre compté à partir du commencement des légendes ou, plus rarement, d'une des légendes. Ce point manque le plus souvent sur la monnaie noire. Au reste, il y aura parfois d'autres marques à sa place : un symbole, une ponctuation, une lettre.* »

LA CRÉATION DES LETTRES D'ATELIERS

Abot de Bazingham écrit : « *Le Roi, par Ordonnances données à Soissons le 14 janvier 1539 (1540 dans le nouveau calendrier), enjoignit aux Maîtres des Monnoies de mettre sur toutes les espèces les marques et différences selon qu'elles étoient prescrites et spécifiées par les ordonnances avec une lettre de l'alphabet* ». Suit alors la liste des ateliers avec chacun sa lettre d'alphabet (tome II, p. 184-185).

J. Lafaurie et Pierre Prieur, *Les Monnaies des Rois de France*, tome II (1956), écrivent : « *Les lettres patentes du 14 janvier 1540 (nouveau calendrier) ... prescrivent un nouveau différent à chaque atelier monétaire. Le point secret d'atelier, qui se maintiendra encore longtemps, est doublé par une lettre dite lettre d'atelier, qui ne sera plus, comme parfois dans le passé, placée dans les légendes, mais au bas du champs* ». Cette dernière règle d'emplacement de la lettre d'atelier souffre de nombreuses exceptions, selon les espèces, les ateliers, les millésimes, etc. (voir p. 32-33).

Reprenons la liste des ateliers avec leur lettre d'origine indiquée par Abot de Bazingham, en la complétant ou en la corrigeant en fonction de la disparition d'ateliers et de l'apparition de nouveaux.

LA LISTE D'ABOT DE BAZINGHEN POUR LE RÈGNE DE FRANCOIS I^{er} :

(nous avons modernisé l'orthographe)

Paris A	Bordeaux K	Sainte-Ménéhould T
Rouen B	Bayonne L	Turin V
Saint-Lô C	Toulouse M	Villefranche de Rouergue X
Lyon D	Montpellier N	Bourges Y
Tours E	Saint-Pourçain O	Dauphiné Z
Angers F	Dijon P	Provence &
Poitiers G	Châlons (en Champagne) Q	Bretagne 9
La Rochelle H	Villeneuve-Saint-André R	
Limoges I	Troyes S	

Remarquons que dès le XVI^e siècle, Saint-Pourçain (O) sera remplacé par Riom, Châlons (Q) par Narbonne, Sainte-Ménéhould (T) par Nantes. Turin, rendu à l'Italie, disparaîtra et la lettre V ne reviendra qu'en 1693 sous Louis XIV pour être attribuée à Troyes. Villefranche de Rouergue sera remplacée par Amiens.

Remarquons aussi que les trois dernières lettres concernent les trois ateliers des trois dernières provinces rattachées à la France : Grenoble (Z) pour le Dauphiné, Aix (&) pour la Provence, Rennes (9) pour la Bretagne. Ces ateliers sont ainsi régionaux.

LES ABRÉVIATIONS Z, & ET 9

Issu du latin, l'alphabet de François Ier est moins complet que le nôtre. En revanche, il est complété par trois abréviations qui sont assimilées à l'époque à des lettres de l'alphabet :

- le Z. Ce signe signifie « par » en abréviation mais il se confond également avec la lettre Z. On doit considérer qu'il s'agit plutôt de la lettre « Z » plutôt que de l'abréviation « par » puisqu'on le trouve immédiatement après le « Y ».

- le &. Cette abréviation, encore aujourd'hui, signifie « et ». Elle est systématiquement utilisée à l'époque pour remplacer « et ». C'est la lettre de l'atelier d'Aix. Faut-il y voir une allusion à la prononciation d'Aix dit « ait » par certains ? Rien ne permet de l'affirmer.

- Le 9. Cette abréviation signifie « us » sous François Ier et on la retrouve encore sur certaines monnaies franco-catalanes de Louis XIII et de Louis XIV : par exemple, Puigcerda 1642 avec la légende LVDOVIC9. Cette signification « us » a bien été mise en évidence par Jean-Louis Charlet dans les *Annales du groupe de numismatique de Provence* (Tome XXVII 2012, publié en 2013) p34-35. Toutefois au XVII^e siècle, l'abréviation « 9 », ne signifie plus « us » en France mais « com » ou « con ». Certains comme le D^r J.-B. Colbert de Beaulieu (*Cahiers numismatiques* n° 54, décembre 1977, p.104) veulent voir dans cette abréviation « com » ou « con » une réminiscence de CONDATE le nom antique de Rennes. Comme pour Aix ci-dessus, rien ne permet de l'affirmer et l'on sait qu'en numismatique l'imagination est mauvaise conseillère.

LES LETTRES SUPPLÉMENTAIRES AFFECTÉES À DES ATELIERS PROVISOIRES

Les guerres de religion puis les conquêtes militaires de Louis XIII et de Louis XIV amènent la création temporaire d'ateliers provisoires. Ceux-ci reçoivent en général une *double lettre*. C'est ainsi le cas de Melun (AM), de Châlons-en-Champagne (CH car il a perdu sa lettre primitive Q au profit de Narbonne) ou encore de Dinan (99) qui double l'abréviation de Rennes (9).

En 1628, les protestants rebelles (huguenots) qui battent monnaie à Montauban utilisent la double lettre MA où certains antiquisants veulent voir « Montus Albanus ». Ce différent fut confondu il y a un siècle avec le MA qui sera affecté plus tard à Marseille en 1786.

Les guerres avec l'Espagne et la Savoie amènent la création des ateliers temporaires d'Arras en 1641 (lettre AR qui remplace le rat espagnol, ce rat devenant le différent du maître de l'atelier A. Esmons), Foix et Pignerol (FF et PG) en 1650-1651 ; ces deux ateliers toutefois ne furent finalement pas ouverts à cause sans doute de la Fronde.

Une exception notable est à signaler : celle de Chambéry. Pendant l'occupation française sous Henri IV, cet atelier conserve en 1601 son différent savoyard, une étoile. En 1630, Louis XIII, occupant à nouveau Chambéry, veut utiliser l'atelier pour son compte ; il prescrit comme différent un A couronné mais son projet n'aura pas de suite.

LES NOUVEAUX ATELIERS CRÉÉS PAR LOUIS XIV

Les conquêtes territoriales de Louis XIV amènent la création de nouveaux ateliers monétaires. En 1685 est créé celui de Lille avec la double lettre LL sur le modèle d'Arras (AR) qui, fermé en 1659, n'est pas rouvert malgré une tentative en 1671-1672. L'incapacité technique du graveur Hardy à apposer le double L sur la petite pièce de 5 sols amène, dès 1686, la cour des monnaies à remplacer le LL par un L couronné sur le modèle du A couronné de Chambéry 1630 inutilisé. Les réformes exigent ensuite, à partir de 1690, l'ouverture de nouveaux ateliers. C'est le cas de Metz et de Troyes en 1690 avec les lettres M Couronné et S couronné sur le modèle du L couronné de Lille ; pour Troyes c'est une résurrection car l'atelier avait été transféré en 1679 avec sa lettre S à Reims, la ville de Colbert.

En 1693 sont ajoutés les ateliers de Caen qui prend la lettre C de Saint-Lô fermé en 1662, de Strasbourg où comme à Metz l'atelier municipal est transformé en atelier royal avec la double lettre BB, enfin de Besançon avec la double lettre CC, les deux C étant représentés en s'opposant. De ce fait, les lettres couronnées disparaissent : Metz reçoit la double lettre AA, Troyes la lettre V qui était disponible et Lille une double lettre V, VV qui rappelle le W flamand, la lettre n'existant pas encore dans la langue française à l'époque.

En 1710 est créé l'atelier de Perpignan qui reçoit la lettre Q antérieurement utilisée par Narbonne jusqu'en 1656 et en 1717 est ouvert l'atelier d'Orléans qui reçoit la lettre R utilisée par Villeneuve-Saint-André jusqu'en 1662.

LE CAS PARTICULIER DE LA PROVINCE DE NAVARRE-BÉARN

Avant son rattachement à la France consécutif à l'avènement d'Henri IV, les monnaies de cette province n'avaient pas de lettre d'atelier, leur identification étant assurée par la présence des armes de Navarre (Saint-Palais) ou de Navarre-Béarn (Pau et Morlaàs). Le rattachement ne change rien à cette situation. Lorsque les conditions techniques ne permettent pas d'apposer l'écusson aux armes parties de France et de Navarre-Béarn, on appose une vache, emblème de la province, qui remplace la lettre de ville que les ateliers béarnais n'ont jamais reçue. En outre en Béarn, la légende « Louis XIV roi de France et de Navarre » est terminée par la mention « Seigneur de Béarn » (en abrégé DB entrelacés pour « Dominus Bearniae »). De 1652 à 1662, lorsque les deux ateliers de Pau et de Morlaàs frappent conjointement la série d'argent à la mèche longue, l'atelier de Morlaàs est différencié de celui de Pau par la présence de la lettre M au-dessus de l'écusson.

LE CAS PARTICULIER DE MARSEILLE (1644-1646 et 1786-1792)

Cet atelier fonctionne pendant une très courte période sous Louis XIV. Il reçoit alors la lettre V gravée sur un V à l'envers que le graveur local transforme le plus souvent en V sur A. En 1786 l'atelier de Marseille est créé à nouveau et il reçoit à cette occasion la double lettre MA (M et A entrelacés) comme différent de ville.

LES CAS PARTICULIERS DES FABRIQUES DE CUIVRE

Sous Louis XIII et sous Louis XIV, la fabrication des espèces de cuivre (doubles et deniers tournois, liards) fut souvent concédée à des traitants qui utilisent des « fabriques » ou ateliers provisoires spécifiques, extérieurs aux ateliers officiels dont ils utilisent généralement la lettre d'atelier. Mais il existe des exceptions : Valence et Vienne en 1642-1643, par exemple, avec V et V barré, Feurs et Lay avec F et F barré, Troyes avec une rose en 1638...

LES USURPATIONS DE LETTRES

La lettre A de Paris fut souvent utilisée illégalement par des grands féodaux qui fabriquaient, le plus souvent illégalement, des monnaies imitées des espèces françaises dans des territoires placés sous leur souveraineté : à Trévoux pour le prince ou la princesse de Dombes (dont le Conseil souverain siégeait à Paris), à Charleville pour le duc de Nevers prince d'Arches, à Orange pour le prince d'Orange-Nassau et même à Stenay pour les premières monnaies du comte de Soissons.

Sans vouloir être exhaustif, ce qui est impossible en peu de pages, nous avons voulu fournir aux numismates un maximum d'informations de synthèse. Nous avons, dans notre ouvrage « *Monnaies des Rois de France* » (1640-1793) publié en 1996 aux Éditions Florange, établi p. 274 un tableau très complet des différents ou lettres d'ateliers monétaires en vigueur de 1640 à 1793. Nous nous permettons d'y renvoyer le lecteur qui le complétera avec le MA de Marseille 1786 oublié en 1996.

Christian CHARLET

BIBLIOGRAPHIE (récente) :

- Atelier de Lille : *Bulletin de la Société française de numismatique*, juin 2013.
- Ateliers béarnais : *Revue Numismatique*, 2012.

ADDENDA :

Nous remercions Christian Charlet pour sa synthèse très claire. Pour la période qui précède le règne d'Henri IV et notamment les ateliers provisoires des Guerres de religion et de la période de la Ligue, nous invitons les lecteurs à se reporter à *FRANCLÆ IV* qui liste de nombreux ateliers provisoires du XVI^e s. Ce travail complète l'article fondamental de J. Bailhache, *Pour servir d'introduction à la numismatique de la ligue : d'après des documents inédits*, Courrier Numismatique, 1934. Pour les ateliers nouvellement créés «à double lettre», on se reportera utilement à la notice de Compiègne, dans la Vente sur Offres *iNumis* 18 n° 548 : « Nous proposons donc de voir dans cette lettre (C) l'initiale de Compiègne, associée au A de Paris. Cela forme un système cohérent avec A et C pour Compiègne, de même que l'on trouve A et M sur les monnaies frappées à Melun voire même L et A pour Laon ». Le doublement des lettres d'atelier est en effet logique et se rappelle à l'atelier de proximité (PP pour Semur ou 99 de Dinan en sont de très bons exemples).

Stéphane SOMBART